

LE MERCREDI 28 OCTOBRE 2009

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue au local D-207 du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, situé au 584, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 28 octobre 2009, à 18 h 15, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu
Jacques D'Août
René Langelier
Dany Ouellet

Marc Carrière
Alexandre Iracà
Sylvain Léger

Les représentants du comité de parents :

Jocelyn Fréchette

Luc Trottier

Sont également présents :

Maurice Groulx, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

La séance est ouverte.

NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 11-CE (2009-2010)

Attendu les termes des articles 156 et 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3) ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu ;

QUE monsieur le commissaire Marc Carrière agisse à titre de président d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 12-CE (2009-2010)

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 13-CE (2009-2010)

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents ;

QUE le directeur général, monsieur Maurice Groulx, soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MISES EN CANDIDATURE – MODALITÉS

RÉSOLUTION 14-CE (2009-2010)

Attendu les termes des articles 155 et 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3) ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière ;

QUE les modalités relatives à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif soient celles prévues au document ayant pour titre : « Modalités relatives à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

Le Président d'élection invite les personnes intéressées à la présidence du comité exécutif à se présenter.

Mises en candidature :

- Monsieur le commissaire Marc Carrière proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet. M. Carrière accepte.

NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 15-CE (2009-2010)

Attendu les termes des articles 155 et 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13-3) ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE monsieur Marc Carrière soit nommé président du comité exécutif pour le présent mandat, lequel a été fixé par résolution du conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE

Le Président d'élection invite les personnes intéressées à la vice-présidence du comité exécutif à se présenter.

Mises en candidature :

- Monsieur le commissaire Dany Ouellet proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu. M. Ouellet refuse.
- Monsieur le commissaire Marc Beaulieu proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents. M. Beaulieu accepte.

NOMINATION À TITRE DE VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 16-CE (2009-2010)

Attendu les termes des articles 155 et 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13-3) ;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents ;

QUE monsieur Marc Beaulieu soit nommé vice-président du comité exécutif pour le présent mandat, lequel a été fixé par résolution du conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2009
--

RÉSOLUTION 17-CE (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE le procès-verbal du comité exécutif du 23 septembre 2009 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR À L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR, À PLAISANCE – PROJET 2009AMT0916-AM01
--

RÉSOLUTION 18-CE (2009-2010)

Attendu l'appel d'offres sur invitation 2009AMT0916-AM01 pour des travaux d'aménagement intérieur à l'école Sacré-Cœur, à Plaisance;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Les Constructions Vic Prud'homme 35 738.00 \$
11, rue Principale, Plaisance (Québec) J0V 1S0
- Michel Emery entrepreneur Général inc..... 38 726.00 \$
115, rang St-Joseph Ouest, St-André-Avellin J0V 1W0
- P.M.D. Construction 39 475.00 \$
26 A, de Valcourt, unité 4, Gatineau (Québec) J8T 8G8

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à Les Constructions Vic Prud'homme ;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM), lors de la rencontre du 5 octobre 2009 ;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet ;

QUE le contrat pour les travaux d'aménagement intérieur à l'école Sacré-Cœur, à Plaisance, soit adjugé à la firme Les Constructions Vic Prud'homme pour la somme de trente-cinq-mille-sept-cent-trente-huit dollars (35 738.00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAREMENT EXTÉRIEUR À L'ÉCOLE PROVIDENCE / J.-M.- ROBERT, À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – PROJET 2009AMT0905-PE01

RÉSOLUTION 19-CE (2009-2010)

Attendu l'appel d'offres sur invitation 2009AMT0905-PE01 pour des travaux de réfection du parement extérieur à l'immeuble J.-M. Robert, à Saint-André-Avellin ;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Les Rénovations Daniel Larivière Inc 35 400.00 \$
435, boulevard St-René Est, Gatineau (Québec) J8P 8A5

- Les Constructions Genvert Inc 89 950.00 \$
47, Raymond-MacMillan, Gatineau (Québec) J8L 3E1

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à Les Rénovations Daniel Larivière Inc. ;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM), lors de la rencontre du 5 octobre 2009;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

QUE le contrat pour les travaux de réfection du parement extérieur à l'immeuble J.-M. Robert à Saint-André Avellin soit adjugé à la firme Les Rénovations Daniel Larivière pour la somme de trente-cinq-mille-quatre-cent dollars (35 400,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER D'UN ÉLÈVE – RÈGLEMENT HORS COUR

RÉSOLUTION 20-CE (2009-2010)

Attendu la demande d'enquête soumise à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse portant le numéro de dossier 014540;016823;HUL concernant un élève ;

Attendu les discussions intervenues entre les parents de l'élève concerné et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ;

Attendu la volonté des parties de régler le dossier ;

Attendu les discussions des membres du comité exécutif ;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents ;

QUE le directeur général, monsieur Maurice Groulx, soit autorisé à signer un règlement hors cour quant au règlement final du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 21-CE (2009-2010)

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fréchette, représentant du comité de parents ;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 18 novembre 2009, à 18 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 18 h 45.

Marc Carrière,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général